



## PERSONNES AUTORISEES A REPENDRE LES ENFANTS A LA DESCENTE DU BUS

(document à renvoyer par mail à [severine.naudin@damvillers-spincourt.fr](mailto:severine.naudin@damvillers-spincourt.fr) ou à rendre en main propre à l'accompagnatrice)

*Le règlement régional des transports scolaires prévoit qu'un enfant de niveau maternelle empruntant les transports scolaires soit récupéré à sa descente du bus par un adulte responsable.  
Nous vous remercions donc de bien vouloir remplir ce document afin que l'accompagnatrice sache qui est autorisé à reprendre votre enfant en l'absence des responsables légaux.*

NOM – Prénom de l'enfant : .....

Date de naissance : ..... / ..... / 20.....

Commune : .....

Etablissement scolaire : .....

Classe : .....

### **Responsable légaux :**

Parent 1 : Madame/Monsieur .....

Tél. : .....

Parent 2 : Madame/Monsieur .....

Tél. : .....

### **Autre responsable légal :**

Madame / Monsieur ..... Tél. : .....

Qualité : .....

### **Autres personnes autorisées à récupérer l'enfant :**

-Madame / Monsieur (Nom – Prénom) : .....

Tél. : .....

Lien avec l'enfant : .....

-Madame / Monsieur (Nom – Prénom) : .....

Tél. : .....

Lien avec l'enfant : .....

-Madame / Monsieur (Nom – Prénom) : .....

Tél. : .....

Lien avec l'enfant : .....

Si ces personnes n'ont pas été au préalable présentées à l'accompagnatrice, elles devront se présenter munies d'une pièce d'identité en cours de validité.

Tout enfant non récupéré à la descente du bus sera conduit au service périscolaire de l'école (avec facturation du service) ou chez le Maire de la dernière commune desservie.

Fait à....., le .....

Signature :